Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_65-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-65

Objet :

AFFAIRES FINANCIÈRES

Mise en place de l'indemnité de chaussures et de petit équipement

Madame Le Maire souhaite proposer au Conseil Municipal d'instaurer l'indemnité de chaussures et de petit équipement pour les agents de la crèche municipale BARADOZIC.
Dans le cadre des avantages accordés aux agents de la crèche municipale, la collectivité attribuait jusqu'à présent un bon d'achat d'une valeur de 50 € / an utilisable auprès d'une enseigne locale (Daky Châteaulin).

Cette enseigne ayant cessé son activité, il est proposé de remplacer ce dispositif par le versement d'une indemnité de chaussures et de petit équipement (ICPE), versée directement aux agents concernés (7 agentes permanents, 4 remplaçantes).
Cette indemnité a pour objectif de participer aux frais liés à l'achat et au renouvellement de chaussures et de petits équipements professionnels nécessaires à l'exercice des missions au sein de la structure petite enfance.
Il est proposé que cette indemnité soit versée :
· deux fois par an ;
· aux mois de mai et novembre.

Toutefois, pour l'année 2026, et dans l'attente de l'adoption de la délibération correspondante par le Conseil Municipal, il est proposé qu'un premier versement exceptionnel intervienne au mois de juin 2026. Le montant (brut) proposé est fixé à :
· 32.74 € par versement ;
· soit 65.48 € annuels par agent bénéficiaire.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 07 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Personnels et vie de la mairie du 12 mai 2026,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire d'instaurer la prime ICPE,
- d'entériner les montants proposés,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE